

PRIVATISATION DE LA MÉDECINE VÉTÉRINAIRE ET CONCEPT DU MANDAT SANITAIRE AU MAROC



**Séminaire de l'OIE
« DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS PUBLICS-PRIVÉS EN APPUI AUX
SERVICES VÉTÉRINAIRES »
Rabat, 16 février 2015**

Présenté par Dr Abderrahman EL ABRAK, Directeur des Services Vétérinaires
ONSSA- Maroc

PLAN

1. Importance du secteur de l'élevage au Maroc

2. Contexte de la privatisation de la médecine vétérinaire privée au Maroc

3. Cadre réglementaire

4. Conditions d'exercice de la médecine vétérinaire privée

5. Evolution du secteur de la médecine vétérinaire privée et du mandat sanitaire

6. Exemples de campagnes de prophylaxie réalisées par les VSM dans le cadre du mandat sanitaire

7. Autres champs d'intervention des VSM au Maroc

8. Principaux acquis

9. Perspectives



Rôle du secteur de l'élevage sur le plan économique et social

- Effectifs importants : # 28 millions de têtes de ruminants ;
- Contribue pour environ 35% du PIB agricole ;
- Offre de l'emploi à environ les 2/3 de la population rurale active.
- Approvisionne l'industrie agro-alimentaire et l'artisanat en matières premières essentielles (lait, viande, laine, cuir, fumier, etc).
- Constitue une source de trésorerie permanente pour l'éleveur et mobilisable à tout moment (la banque de l'éleveur).

Essor considérable du secteur depuis des décennies

- Investissements importants (ex. secteur avicole : 10 milliards Dhs).
- Organisations professionnelles très actives du secteur (Viande rouge, Viande blanche, lait).
- Encadrement sanitaire des élevages
- Promulgation des textes réglementaires spécifiques;
- Contrats programmes avec les interprofessions (FISA, FIVIAR, FIMALAIT)

▪ Diminution des ressources financières de l'Etat

- Changements progressifs dans les modes de conduite des élevages (intensification);
- Investissement dans de nouveaux secteurs d'élevage (s. avicole,...);
- Importation d'animaux de haute valeur génétique (Plan laitier) ;



Animaux plus productifs et de plus en plus sensibles



Augmentation des demandes en matière d'encadrement sanitaire par les éleveurs

L'Etat a œuvré, depuis les années 80, pour



L'encouragement de l'installation du secteur vétérinaire privé à travers :

- ✓ La mise en place d'un dispositif législatif et réglementaire pour favoriser le développement de ce secteur.
- ✓ L'instauration du mandat sanitaire pour permettre aux vétérinaires privés d'exercer dans le domaine des MRLC.

objectif

- **Promouvoir un encadrement sanitaire rapproché des élevages ;**
- **Créer des relations directes entre les professionnels et les vétérinaires privés.**



**Contribuer
l'organisation des
éleveurs et leur
professionalisation**

**Augmenter la productivité
du secteur de l'élevage et
le rendre plus compétitif
face aux nouveaux défis**

- **Loi 21-80 relative à l'exercice à titre privé de la Médecine, de la chirurgie et de la Pharmacie vétérinaires** et son décret d'application, qui définit :
 - les conditions d'exercice de la médecine et de la chirurgie vétérinaires dans le secteur privé et l'octroi du mandat sanitaire;
 - Les conditions d'utilisation du médicament à usage vétérinaire.
- **Dahir portant loi n°1-93-230 du 06-10-1993 relatif à l'Ordre National des Vétérinaires**, qui précise, notamment les attributions et le fonctionnement de cette institution.
- **Décret n°2-07-1332 du 22 mars 2010 rendant applicable le Code des devoirs professionnels des vétérinaires**, qui rappelle les règles morales que tout vétérinaire doit respecter.
- **Arrêté conjoint du ministre de l'agriculture et des finances fixant les honoraires servis aux vétérinaires du secteur privé pour les actions de prophylaxie qui leur sont confiées par l'Etat**, de 1985, puis amendé en 1987, puis en 1991 et plus récemment en 2014 :
- **Procédures de gestion des campagnes de prophylaxie exécutées par les VSM pour le compte de l'Etat.**
- **Notes de service ponctuelles** relatives au lancement des campagnes de prophylaxie.



Conditions d'exercice des vétérinaires dans le secteur privé :

DOIT disposer :

- * **Jusqu'en 1997** : d'une autorisation d'exercer délivrée par le SGG ;
- * **Depuis fin 1997** : d'une inscription à titre privé (loi 21-80), au tableau de l'ONV.

Pour l'exercice dans le cadre des MRLC, tout vétérinaire doit disposer du « **mandat sanitaire** » : autorisation particulière délivrée par arrêté du ministre de l'Agriculture sur demande de l'intéressé, publié au BO.

Le Mandat sanitaire est une autorisation qui permet aux vétérinaires privés, d'exécuter, pour le compte de l'Etat moyennant des honoraires, des opérations de prophylaxie pour lutter contre les MRLC ;

Actuellement, presque tous les vétérinaires privés disposent du mandat sanitaire.



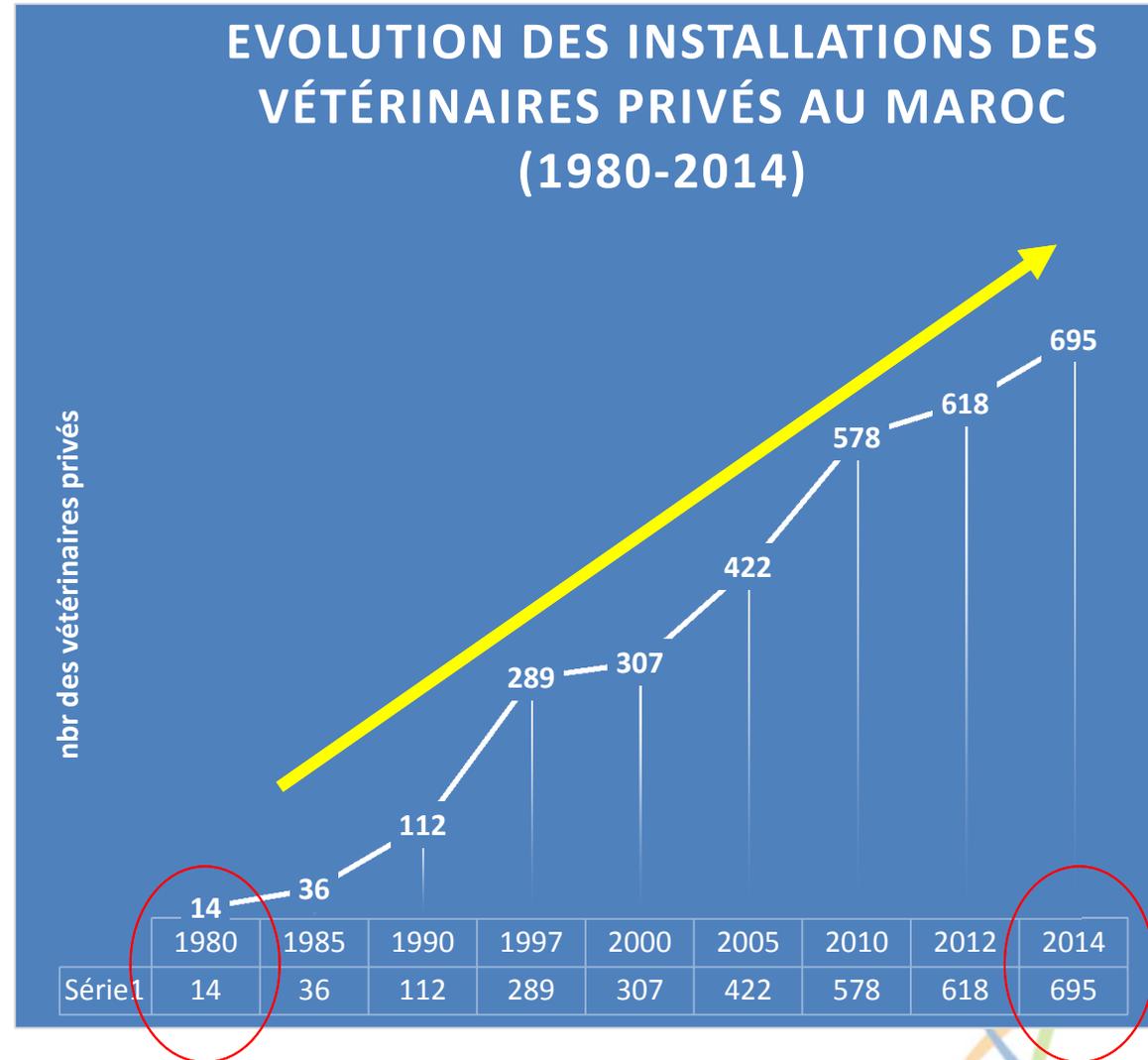
Avant les années 80 :

- ☞ La médecine vétérinaire privée était exercée principalement par **des vétérinaires de nationalité étrangère**;
- ☞ **Les vétérinaires du secteur public** assuraient tous les soins aux animaux ainsi que les prophylaxies collectives.

Après les années 80 :

- ☞ Début d'une vraie « **privatisation** » de la médecine vétérinaire avec la promulgation de la **loi n° 21-80**;
- ☞ **Après la mise en place du mandat sanitaire**, les installations des VP se sont accélérées avec la délégation de la réalisation des campagnes de prophylaxie aux VSM (à **partir de 1985**).

EVOLUTION DES INSTALLATIONS DES VÉTÉRINAIRES PRIVÉS AU MAROC (1980-2014)



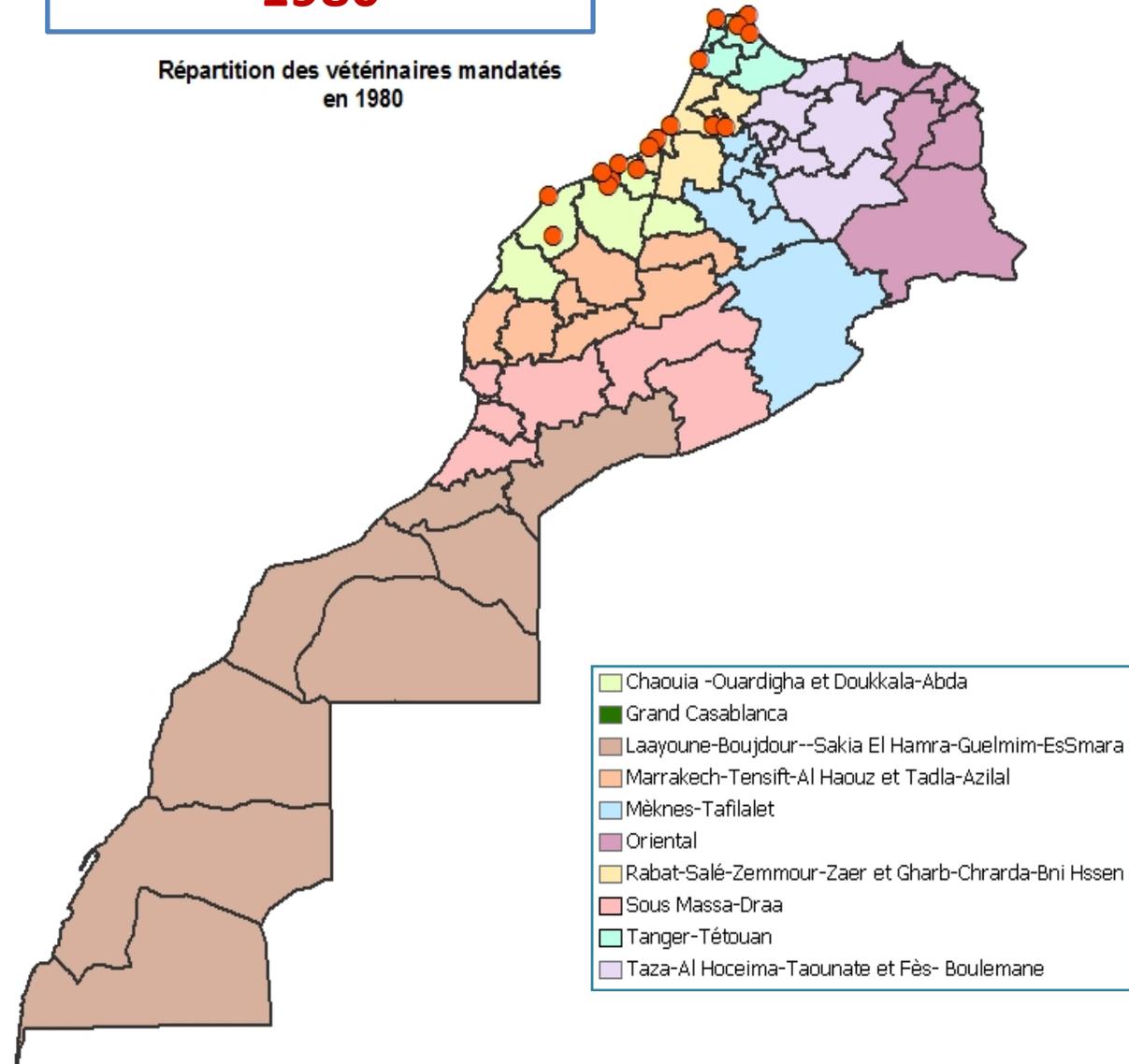


Avant et pdt les années 80 :

Concentration des VSM au niveau des zones à vocation d'élevage de **bovins surtout le long des zones côtières (Rabat-Casa-El Jadida).**

1980

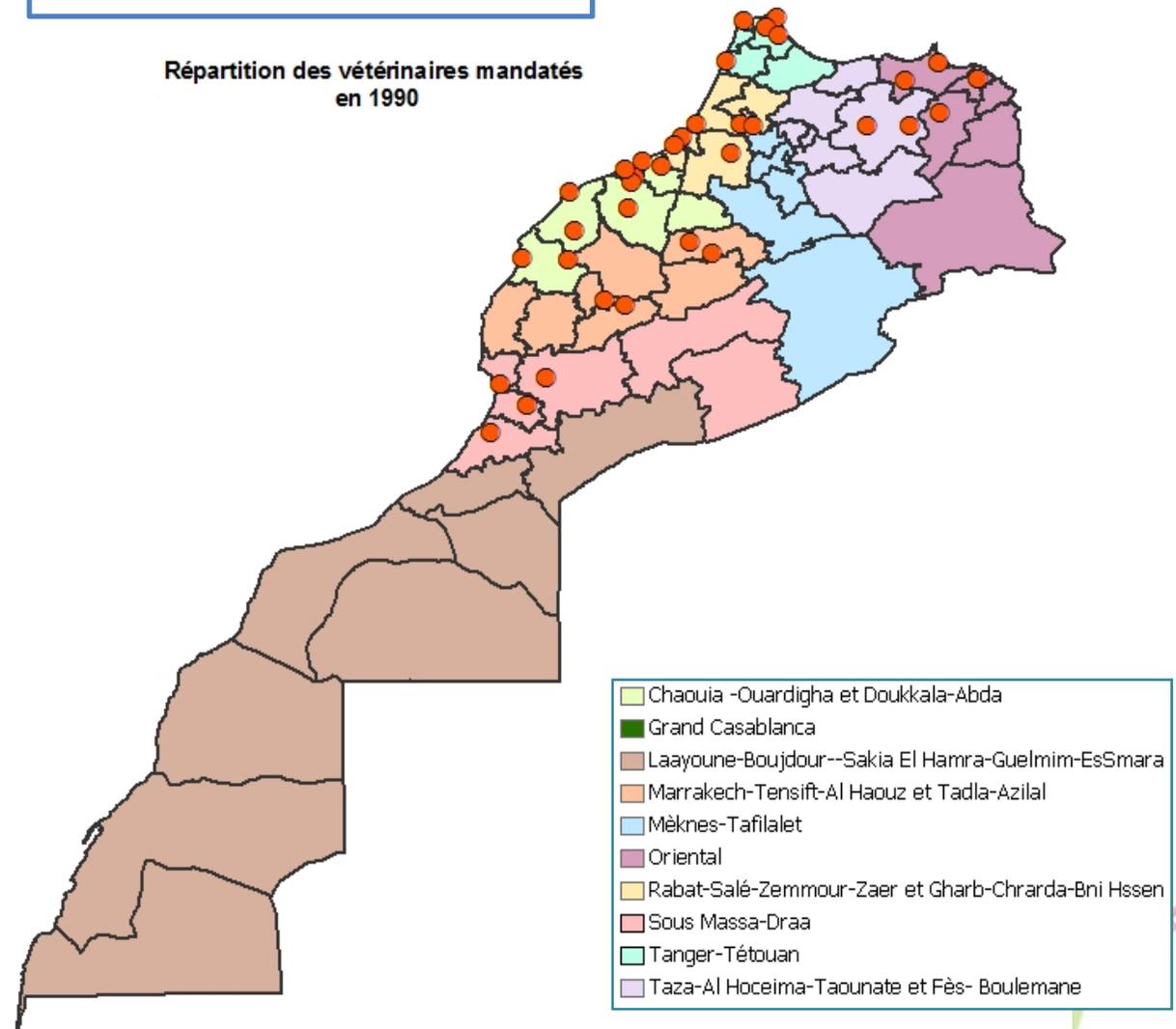
Répartition des vétérinaires mandatés en 1980



Pendant les années 90 :

- **Pour les bovins :** Extension des installations des VSM dans les zones du Centre du pays (Tadla, Haouz ..)
- **Pour les petits ruminants :** installations à/p de 1997 dans les **zones d'élevage des PR** avec encouragement à l'installation par l'octroi de zones de prophylaxie par l'Etat.

1990

Répartition des vétérinaires mandatés
en 1990

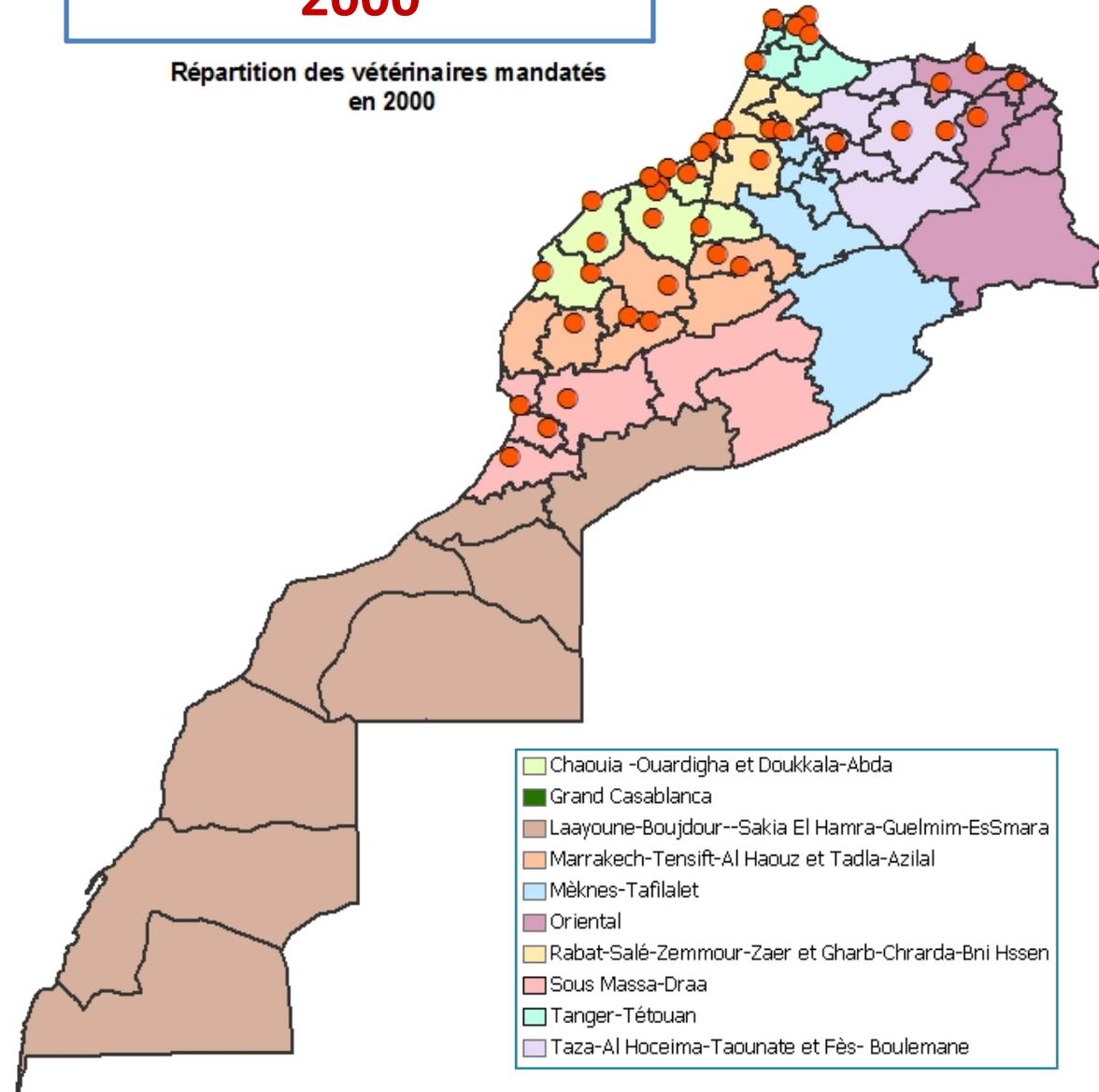


A partir des années 2000 :

Poursuite des installations des VSM, notamment dans **les zones d'élevage des PR et de montagne.**

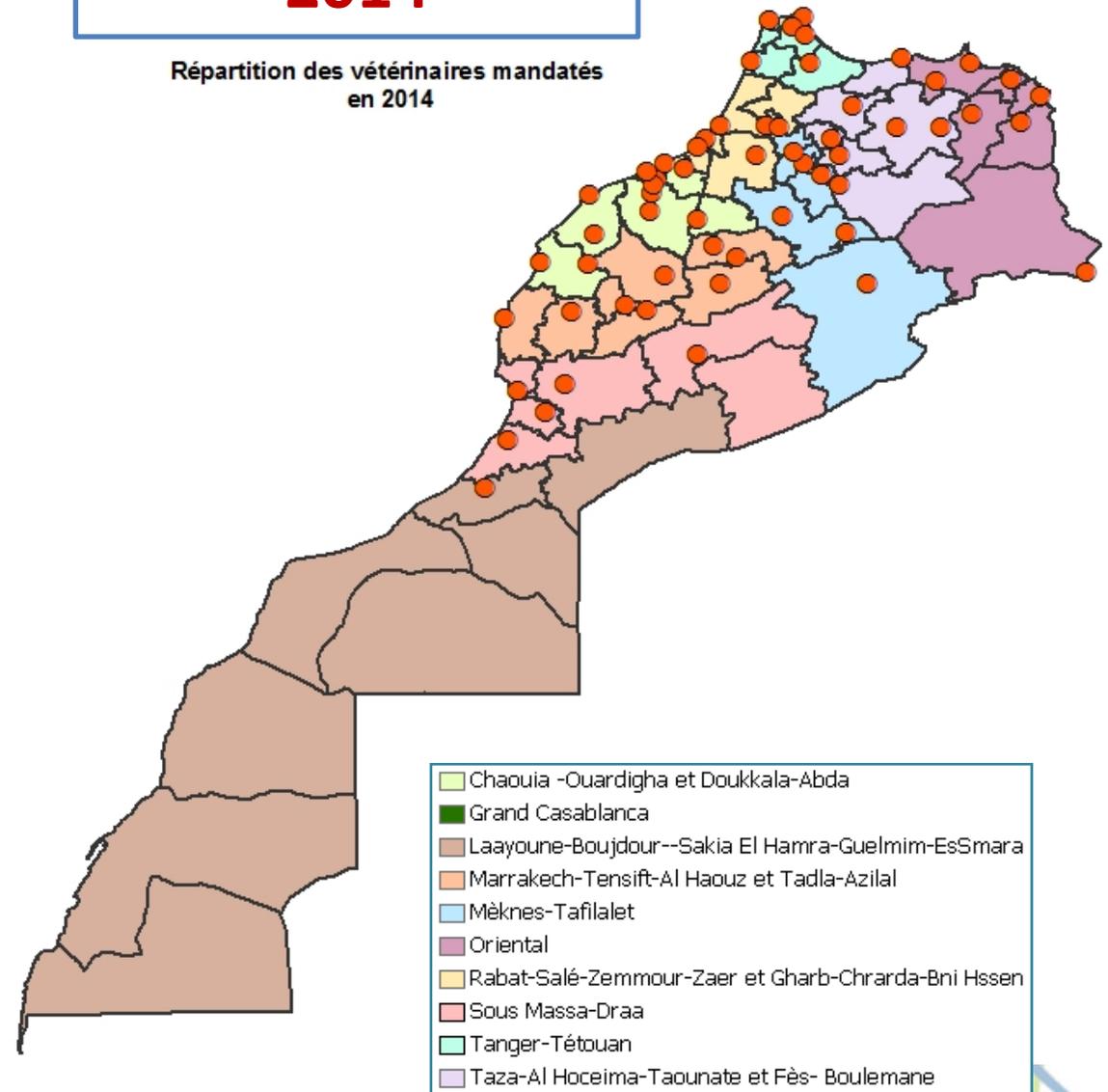
2000

Répartition des vétérinaires mandatés en 2000



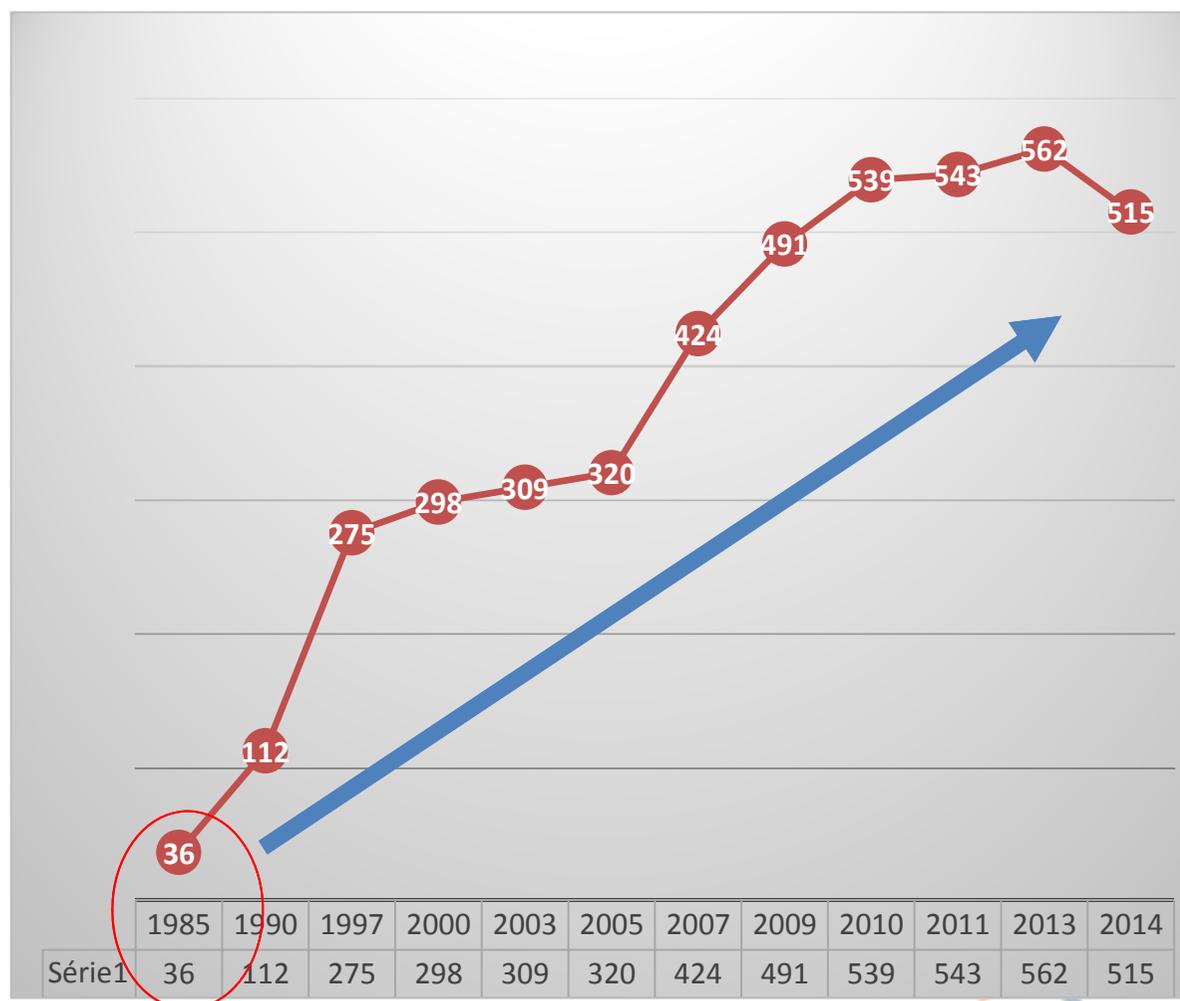
- ☞ Actuellement, le nombre de VSM installés est de **695** ;
- ☞ Répartis dans la majorité des zones d'élevages (57 provinces);
- ☞ Concentrés au niveau :
 - **Grandes villes** (animaux de compagnie principalement);
 - **Zones à vocation d'élevage bovin et avicole.**

2014

Répartition des vétérinaires mandatés
en 2014

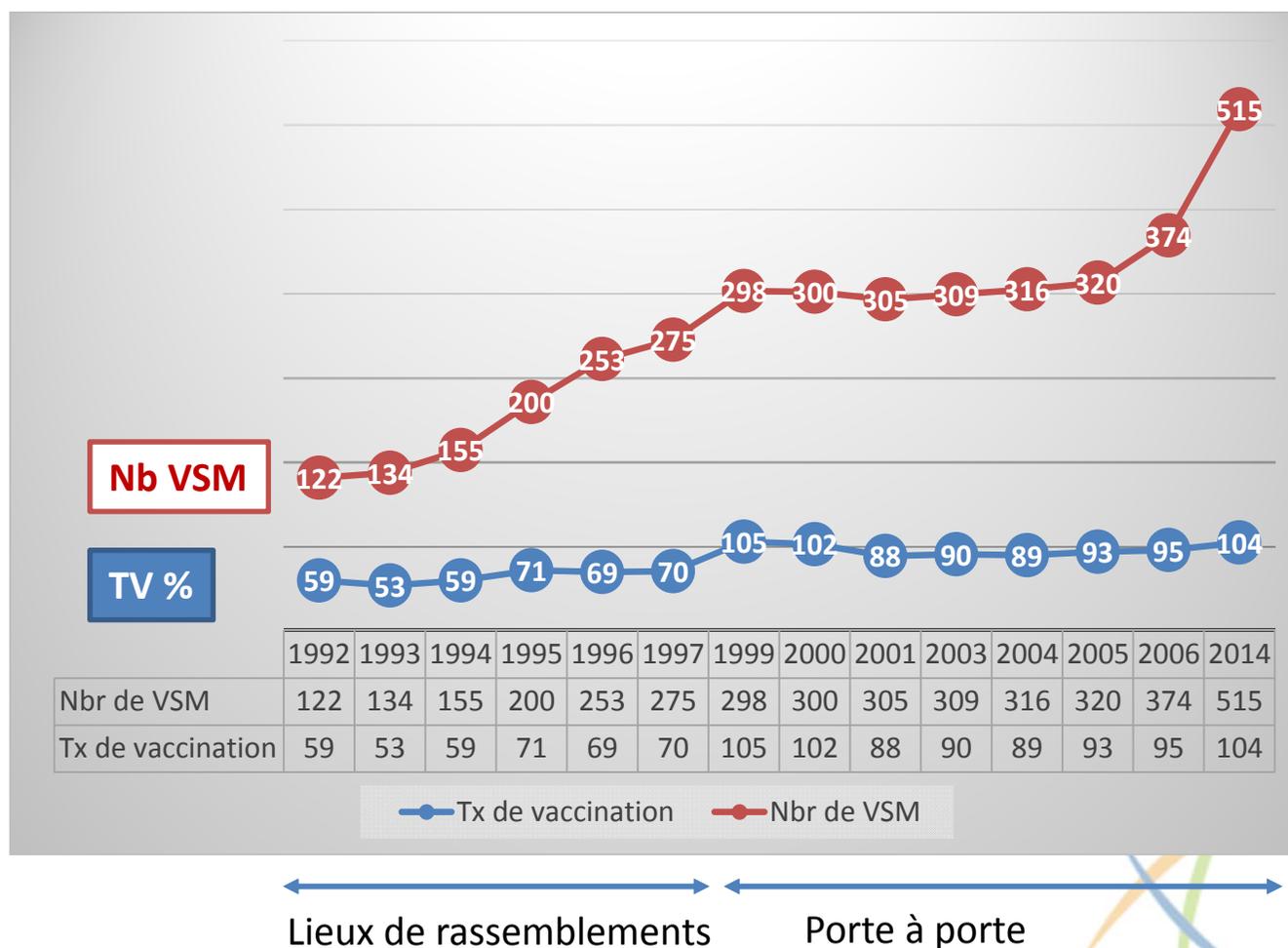
EVOLUTION DES VSM PARTICIPANT AUX CAMPAGNES DE PROPHYLAXIE DES MRLC ORGANISÉES PAR L'ETAT

- Depuis l'instauration du MS, le Nbre des VSM participant aux **campagnes de prophylaxie** est en augmentation continue (Figure);
- Les zones attribuées aux VSM « **zones de prophylaxie** » sont octroyées à la demande des VSM et selon leur disponibilité (cf. code de procédure);
- Avec l'augmentation du Nbre de **VSM**, les zones de prophylaxie ont tendance à la saturation.



1) Lutte contre la Fièvre aphteuse bovine (1)

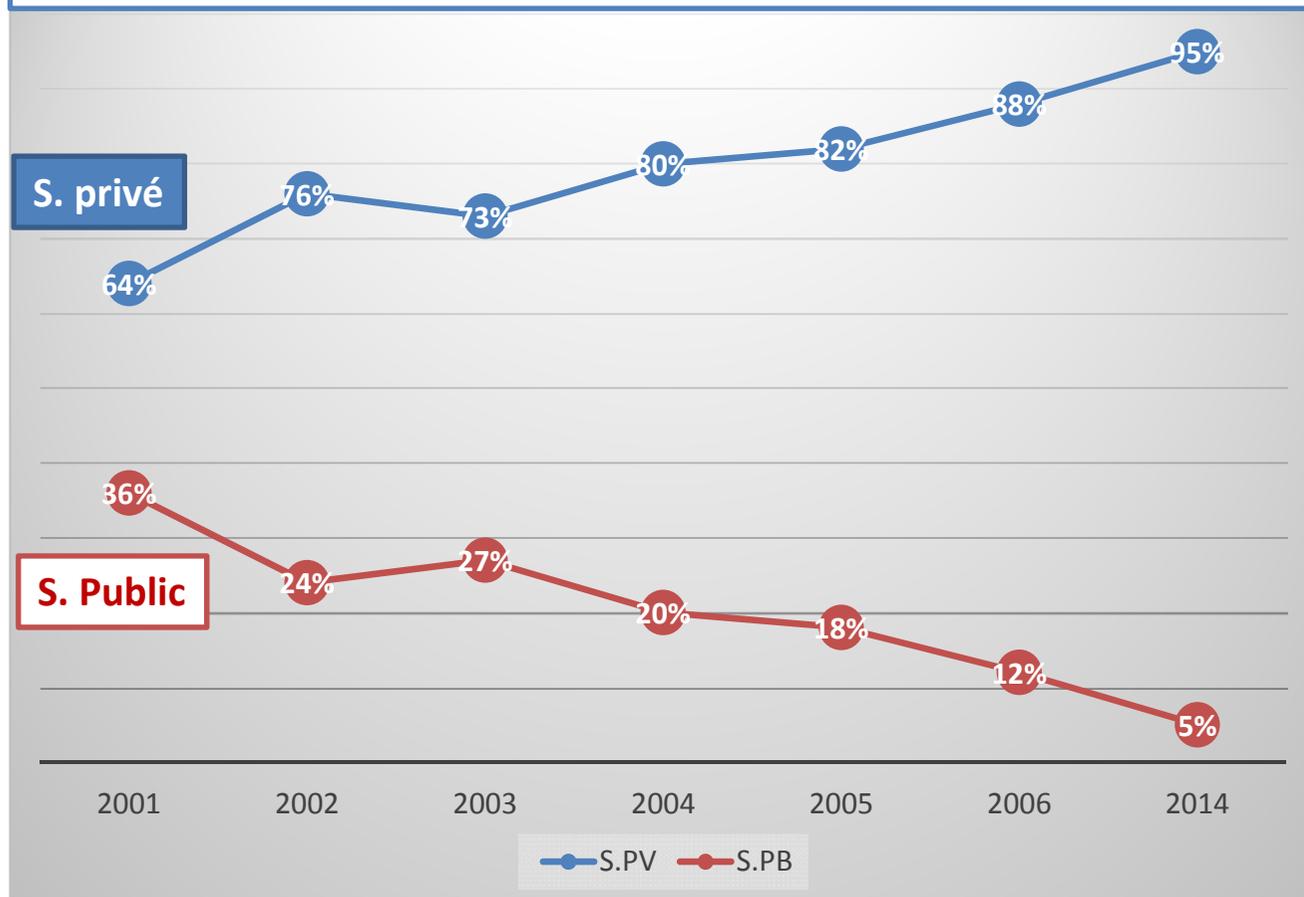
- **Forte mobilisation des VSM dans les différentes campagnes de vaccination contre la FA**, et ce malgré l'effectif réduit et l'éparpillement des bovins (en comparaison avec celui des ovins).
- **Le taux de vaccination des bovins réalisé par les VSM a considérablement évolué avec les années : passant de 59% (1992) à presque 100% (2014) selon les effectifs estimés**, et ce taux est corrélé avec le Nbre de VSM ayant participé aux campagnes de vaccination.



1) Lutte contre la Fièvre aphteuse bovine (2)

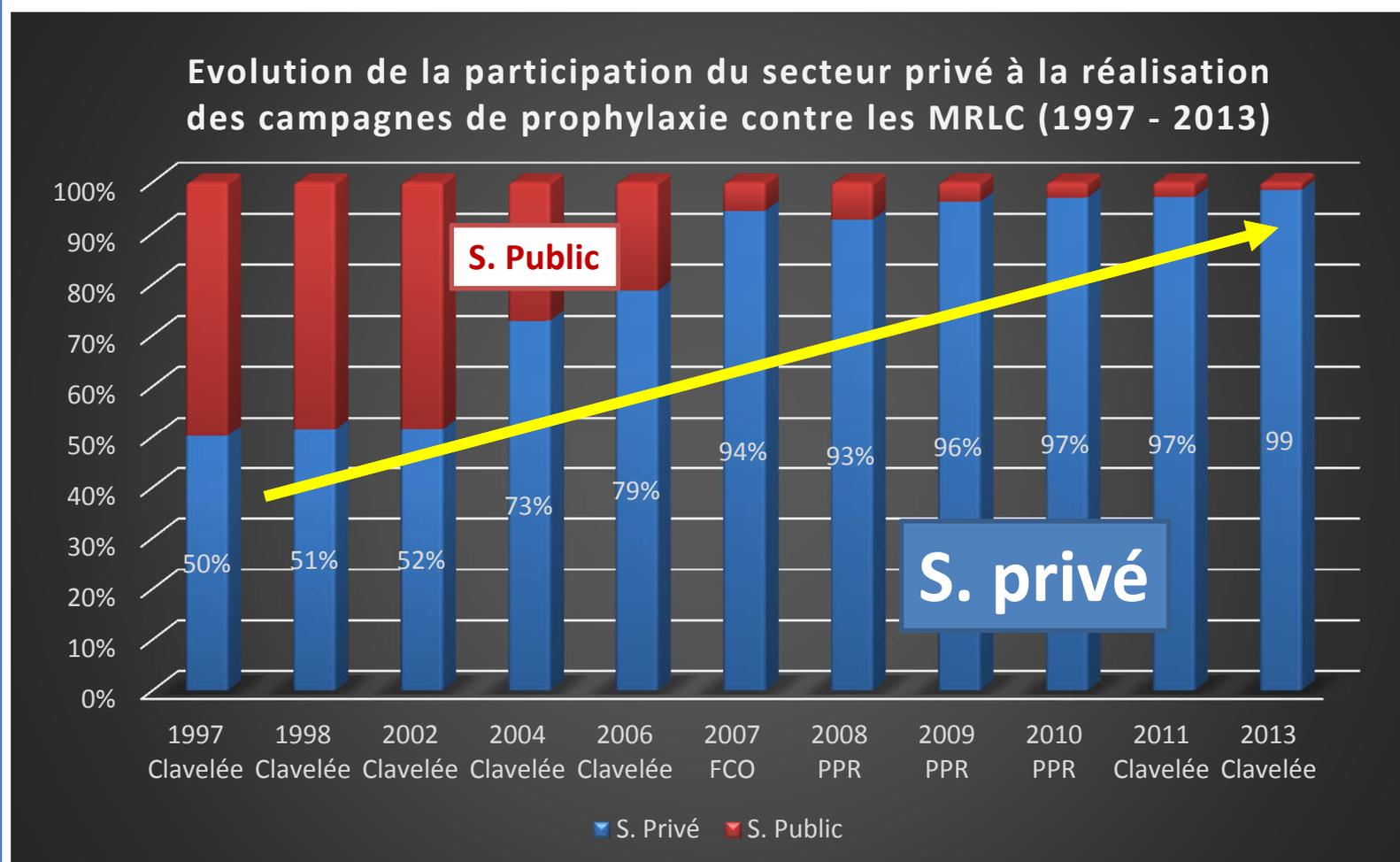
- La participation des VSM dans les campagnes de prophylaxie contre les MRLC réalisées par l'Etat (cas de la FA) s'est traduite par :
 - Une augmentation progressive du taux de vaccination en faveur des VSM au fil des années (figure);
 - Une meilleure maîtrise des maladies animales contagieuses (cas de la FA).

Evolution du taux de vaccination FA réalisé par le secteur public et privé (2001-2014)



2) Lutte contre la Clavelée, FCO et PPR

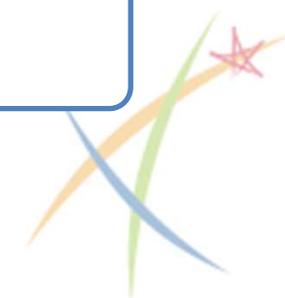
- **Mobilisation massive des VSM** pour la lutte contre les MRLC des PR organisées par l'Etat;
- **Les taux de participation des VSM aux campagnes de vaccination** ont connu une augmentation progressive au fil des années : **de 50% (1997) à 99% (2013)**;
- **Désengagement progressif** des services vétérinaires;
- **Impact sur les effectifs vaccinés et par conséquent sur le contrôle des MRLC.**



- ⊙ **Encadrement sanitaire des élevages avicoles** : obligation de contracts d'encadrement de toute activité avicole par des vétérinaires privés mandates (loi49-99);
- ⊙ **Encadrement sanitaire des animaux importés** pendant la quarantaine ;
- ⊙ **Encadrement sanitaire des équidés** destinés à l'exportation ;
- ⊙ **Lutte contre certaines MRLC dans le cadre de programmes volontaires (IBR/IPV, Typhose aviaire, etc.)** ;
- ⊙ **Participation dans le système national de surveillance des maladies animales (déclaration des MRLC)**;
- ⊙ **Identification des animaux de rente (cas des bovins).**
- ⊙ **Délégation de la réalisation de prélèvements des produits alimentaires d'origine animale pour le compte de l'ONSSA.**



- ⊙ **Large maillage territorial** des installations des vétérinaires privés couvrant la majorité des régions à vocation d'élevage ;
- ⊙ **Encadrement et surveillance sanitaire rapprochés** des élevages, ce qui a permis d'améliorer l'état sanitaire du cheptel et de contribuer à l'amélioration de sa productivité;
- ⊙ **Etablissement de liens directs** entre les éleveurs et les vétérinaires privés permettant une meilleure sensibilisation et prise de conscience des éleveurs à l'importance des problèmes sanitaires et aidant à leur organisation ;
- ⊙ **Contribution au contrôle et la maîtrise des maladies contagieuses grâce à la mobilisation massive des VSM dans les campagnes de prophylaxie depuis la mise en place du mandat sanitaire (exemple : fièvre aphteuse, PPR);**
- ⊙ **Meilleure approche technique de la gestion des élevages par les éleveurs.**



- Parallèlement à l'expansion du nombre des VSM installés annuellement, la révision du système d'attribution des zones de prophylaxie s'avère nécessaire pour répondre aux multiples demandes et afin d'assurer un encadrement plus rapproché des élevages ;
- **Diversifier les services délégués au secteur privé** tels que l'inspection des produits animaux aux VSM dans le cadre du mandat d'inspection vétérinaire (projet en cours).
- **Renforcer le partenariat public- privé – associations professionnelles pour le contrôle de certaines maladies zoonotiques** comme la Tuberculose et la Brucellose,.....).



MERCI DE VOTRE ATTENTION

